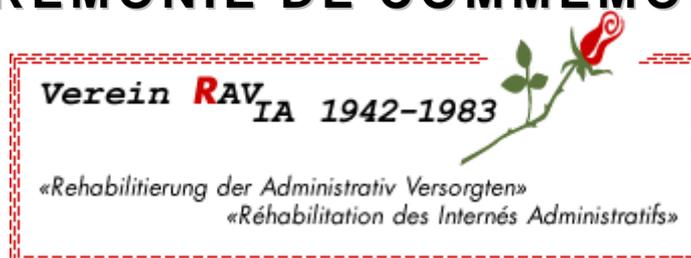


CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION



Madame la Conseillère fédérale,

Mesdames et Messieurs, chères victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance,

J'ai été une internée administrative. C'est à l'âge de 17 ans que je suis arrivée à la prison des femmes de Hindelbank. Dans les cellules à côté de moi vivaient des meurtrières ; lors de la promenade quotidienne dans la cour intérieure et sur le lieu de travail, nous avons côtoyé des délinquantes condamnées à des peines de prison. On m'a envoyée en prison bien qu'aucun tribunal ne m'ait jamais condamnée. Mon crime fut d'être jeune, passionnée, de me révolter, et pour couronner le tout, j'attendais, sans être mariée, un enfant de mon grand amour. C'est pourquoi l'État a souhaité me « rééduquer ».

Parmi nous, les personnes internées administrativement, nombreuses sont celles qui ont subi dès leur enfance une violence physique et psychique inimaginable, des châtiments corporels, l'isolement et des abus sexuel dans des foyers, des fermes où nous avons été placés d'office, des familles d'accueil, comme jeunes filles au pair et même dans leurs propres familles. Finalement, nous atterrissions, soi-disant pour notre « protection », dans des maisons de rééducation qui cependant étaient fréquemment des prisons et dans lesquelles nous restions souvent enfermées pour une durée indéterminée. En plus, n'oublions pas les milliers d'adoptions, d'avortements, de stérilisations et de castrations forcés!

Nous, les jeunes qui furent internés dans un objectif de rééducation, nous n'avons pas été « éduqués » comme cela était prévu par la loi à l'époque. Nous n'avons pas non plus été « punis ». Non, le pire que l'on ait pu nous faire a été de vouloir briser notre volonté. Beaucoup d'entre nous ont réellement été brisés ainsi. De surcroît, nous avons été souillés à tout jamais, parce que la société nous a considérés comme "déchets" de notre société! C'est l'une des raisons pour lesquelles on continuait de nous railler après notre libération, nous traitant d'« anciens détenus » et de « taulards ». Ainsi, pour beaucoup d'entre nous, la torture psychique n'a jamais cessé. Ces mesures coercitives n'ont eu aucune valeur éducative, bien au contraire, elles ont eu des effets destructeurs. Nous, les personnes concernées, souffrons aujourd'hui encore de symptômes post-traumatiques et de troubles psychiques et physiques, sans parler de l'exclusion sociale et de la discrimination. De nombreuses victimes se sont suicidées, soit pendant leur internement, soit peu après, et certaines même plus tard. Nombreuses sont celles qui sont décédées prématurément pour cause de maladie. Pour la plupart des personnes détenues administrativement, même pour celles qui ont réussi à s'en sortir ultérieurement, les conséquences des mesures coercitives d'internement administratif de cette époque sont terribles. Ces blessures psychiques ne guérissent pas.

L'argumentation habituellement présentée pour expliquer l'internement de ces jeunes dans des établissements et des colonies pénitentiaires est que l'on manquait de ressources financières pour la construction des institutions adéquates ! Quelle ironie : les dommages causés aux corps et aux âmes des personnes que l'on était censé protéger ont été acceptés pour des raisons purement financières. Ainsi, ce ne sont pas ces jeunes qui ont été protégés, mais le porte-monnaie des administrations. Mais tout cela est allé encore plus loin : on sait depuis longtemps que les parents ou des membres de la famille ont même dû payer pour notre séjour dans les prisons et les établissements : on appelait cela des « frais de soins ». Et pour couronner le tout, nous avons dû effectuer des travaux obligatoires non rémunérés. Pour l'État, c'était une affaire lucrative!

L'État ne s'est pas contenté de nous enfermer dans des prisons et des établissements, il nous a souvent aussi abandonnés après nous avoir relâchés. Les stigmates de notre séjour carcéral nous accompagnent désormais tout au long de notre vie. Nombreux sont ceux qui n'ont pu s'en sortir, et ceux qui y sont parvenus malgré tout ont si souvent tremblé lorsqu'ils laissaient cette période en blanc sur leur curriculum vitae ou lorsqu'on les interrogeait sur « ce trou » dans leur biographie. Le comportement arbitraire de l'État nous a infligé des blessu-

res. Elles ne guériront jamais. Vous ne pouvez pas concevoir l'énergie qu'il faut déployer pour mener une vie normale et sans souci.

Toutefois, l'État ne fut pas le seul à nous dégrader au point de nous transformer en des exclus de la société ; souvent, les « bons citoyens » se sont associés à cela sans y réfléchir, et quelquefois même tout à fait consciemment. Jusqu'à aujourd'hui, nos vieilles blessures sont continuellement réouvertes.

Les internements administratifs touchent à l'humain, à la souffrance. Il s'agit ici de préjudices de développement irréversibles au niveau de la santé et du psychisme. Nombreux sont ceux dont l'existence a été totalement anéantie.

C'est pourquoi nous désirons formuler une requête : un fonds social doit être créé – comme mesure correctrice de soutien. L'État ne parviendra d'ailleurs pas à « s'affranchir » ainsi. Car cela est impossible. Il s'agit bien plus de faire prendre conscience à la société et aux générations futures de cette « dette » que l'État et ses mandataires ont contractée. Cela serait un signe indiquant que l'État reconnaît réellement son échec et ses erreurs du passé.

En conclusion, je souhaite appeler les responsables actuels de notre État à respecter les enfants et à les aimer. Car la jeunesse est le porteur d'espoir de notre pays. Faisons en sorte que des erreurs aussi monumentales ne se reproduisent jamais.

C'est au nom de toutes les personnes concernées que je vous prie, Madame la Conseillère fédérale Sommaruga, de vous engager pour cette cause.

Je vous en remercie vivement !
Ursula Biondi